



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République

Le 5 septembre 2019

A/S : SIAAP : 3^{ème} RÉUNION D'INFORMATION SOUS LA PRÉSIDENTE DU PRÉFET J.J. BROT.

Comme convenu le Préfet des Yvelines a présidé ce jour une 3^{ème} réunion d'information en sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye pour faire le point avec les responsables du SIAAP à la suite de l'incendie de l'usine de clarifloculation du 3 Juillet dernier.

J'en retiens les points essentiels suivants :

- Les causes de l'incendie :

Le SIAAP a mandaté un organisme indépendant le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP) pour expertiser les causes de l'incendie.

Les experts du CNPP n'ont pu intervenir qu'à compter d'aujourd'hui, 5 Septembre, en raison des 10000 m³ d'eau déversés par les pompiers restés dans les sous-sols du bâtiment, et par la nécessité de démonter le reste de la toiture qui menaçait de s'effondrer.

L'eau pompée dans les décombres a été traitée par le SIAAP.

Les responsables du SIAAP se sont engagés à publier les résultats de l'expertise.

- La période estivale :

La période estivale et caniculaire a fait l'objet d'une surveillance particulière, une désoxygénation de la Seine en aval vers Andrésy et Melun a été relevée les 26 et 28 juillet, phénomène qui a duré une trentaine d'heures.

Le SIAAP travaille à une remontée en puissance de la capacité de l'usine pour éviter les conséquences des orages, les responsables estiment qu'ils pourront y faire face à l'été 2020.

- La situation piscicole :

Le bateau nettoyeur a récolté environ 10 tonnes de poissons morts en deux campagnes, avec il est vrai des déchets de toute nature.

A ma demande le secrétaire général de la fédération de pêche du Val d'Oise a estimé que la population piscicole s'était reconstituée depuis la désoxygénation de la Seine après l'incendie de Juillet.

Les frayères des poissons sont en cours de colmatage, c'est à dire nettoyées.

- La reconstruction de l'usine de clarifloculation :

Compte tenu des délais des procédures de la passation des marchés, les travaux de reconstruction ne seront pas terminés avant 2022.

Il est prévu que le stockage du chlorure ferrique (FECL2 ou FECL3 ?) ne soit plus entreposé à l'unité de clarifloculation.

D'ici la fin des travaux afin de traiter le maximum d'eau reçue à Seine Aval, il est prévu de réutiliser les bassins de décantation existants d'Achères IV pour traiter les boues qui auront été au préalable prétraitées pour éviter les nuisances olfactives.

- Mesures d'alerte pour les communes proches :

Les procédures d'alerte en cas d'incident sur le site de Seine aval vont être arrêtées dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui va être envoyé au maires dans quelques jours pour examen, une réunion aura lieu le 11 Septembre en sous-préfecture.

Le Préfet a fixé la prochaine réunion d'information sur le SIAAP au 17 Octobre prochain.